

*Bien vivre
à*

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Cagny

Une rentrée rythmée...

N° 2 - Novembre 2014





Edito du Maire

Vous avez trouvé en couverture de ce second numéro de votre magazine d'informations municipales la photographie d'une classe de notre école. J'ai souhaité dans celui-ci mettre à l'honneur les collaboratrices de la commune qui œuvrent chaque jour, avec l'équipe enseignante, pour s'occuper des écoliers à la garderie et à la cantine du village, ainsi que les éducatrices qui accompagnent les élèves dans le cadre des activités périscolaires.

Depuis notre élection nous avons en effet travaillé en priorité sur notre école et sur ces activités afin de préparer au mieux la rentrée des classes.

Le devenir de l'école : comme je l'expliquais dans mon édito du mois de juillet, nous avons été alertés par le rectorat sur l'éventualité de la fermeture d'une classe dès cette année, compte tenu de la baisse du nombre d'écoliers dans notre commune. Nous avons donc décidé avec les enseignants d'accepter les écoliers de moins de 3 ans, et j'ai dès mon élection, rencontré Daniel Parisot, Maire de Boves, afin de lui proposer d'accueillir à Cagny les élèves de la résidence des peupliers, écoliers de Boves certes mais habitant aux portes de Cagny.

En contrepartie, la commune de Boves a accepté d'accueillir le mercredi midi à la cantine et l'après midi au centre de loisirs, des élèves de Cagny. Aujourd'hui, le minibus de la commune de Boves vient chercher nos écoliers le mercredi pour les emmener.

Nous nous félicitons des contacts et des échanges avec Daniel Parisot, de la convention signée avec Boves et de la décision d'accueillir de très jeunes écoliers à partir de 2 ans. Ces décisions nous permettent d'augmenter les effectifs scolaires sur Cagny et de garder nos classes et donc nos enseignants.

Les activités périscolaires : nous avons au mois de mai une « page blanche » et nous avons, en deux mois, fait preuve de réactivité et de créativité.

Proposer des activités périscolaires de qualité, gratuite pour cette première année (nous ferons bien sûr un point précis sur le coût de ces activités pour la collectivité) confère également à maintenir nos écoliers sur Cagny et à pérenniser notre école.

Là aussi, nous nous félicitons des conventions passées avec l'Ehpad et sa directrice Madame Patte, avec l'Esat Picardie Atelier et son directeur Monsieur Hennerez, qui permettent de proposer des activités périscolaires innovantes.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, mais les premières semaines se sont bien déroulées avec l'aide des adjoints, de quelques élus et de leurs épouses et de parents d'élèves. Ces derniers ont pu constater que nous faisons le maximum pour proposer des activités intéressantes malgré nos moyens limités.

Des moyens financiers limités en effet : je ne reviendrai pas sur ce que nous avons expliqué sur notre premier bulletin municipal, mais nous avons très peu de marge de manœuvre.

Les dotations et les ressources de la commune sont en baisse, alors que nos charges sont en augmentation, charges prévues comme les travaux de la rue Henri Barbusse ou les activités périscolaires évoquées précédemment, mais aussi des charges imprévues comme la mise en demeure reçue cet été de régler une somme de 15 580 €, point évoqué lors du Conseil Municipal du 31 Juillet.

Tous ces éléments expliquent notre gestion très prudente et notre volonté de réduire drastiquement nos dépenses de fonctionnement afin de ne pas augmenter la fiscalité locale. A titre d'exemple, la suppression cette année du feu d'artifice a permis l'économie de 2 500 €.

Mais dans ce contexte difficile pour tous, je tiens à vous rassurer.

Nous tiendrons notre cap et nous ferons ce qu'il faut pour respecter nos engagements de campagne municipale.

Je souhaite à tous et à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous accueillerai avec plaisir lors de la cérémonie des vœux du Conseil Municipal le vendredi 9 janvier prochain.

Bien à vous,
Alain MOLLIENS

2 > Edito du Maire**3 > ACTU**

Compte rendu des réunions de conseil municipal des
31 juillet et 30 octobre 2014

5 > TRAVAUX

Les travaux de la rue Henri Barbusse

6 > VIE SCOLAIRE

La rentrée des classes

Les activités périscolaires

Le personnel de la cantine et de la garderie

8 > DOSSIERS

La visite d'Alain Gest

L'enquête de satisfaction du réseau de bus

Goûter divertissement de l'ADMR

La visite de Guillaume Dufлот

10 > HOMMAGES

La cérémonie du 14 juillet

14-18 : inauguration de l'espace mémoire

Hommage au Lieutenant Marcel Martin

La commémoration du 11 novembre

13 > SI CAGNY M'ÉTAIT CONTÉ**14 > CULTURE**

Manifestations à la bibliothèque

Les cagnysiens ont du talent

16 > MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS

La réderie d'automne

La randonnée du 25 octobre

La bourse aux jouets et puériculture

Opération «Nettoyons la nature»

L'ouverture de la chasse

18 > LA PAROLE À L'OPPOSITION**19 > VIE MUNICIPALE**

État civil - Agenda

Extrait de la séance du Conseil Municipal du 31 juillet 2014

Nombre de présents : 14

1 - Mandat à Monsieur le Maire

Mandat à Monsieur le Maire pour signature d'un acte en la forme administrative pour la vente d'un terrain rue Latapie et pour l'achat d'un terrain appartenant à l'ADAPEI.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour signature de l'acte en l'attente de l'accord de l'ADAPEI sur le projet d'acte. Vote : pour 14.

2 - Réajustement de la vacation de police

Les vacations de police perçues par les organismes de pompes funèbres ne sont jamais reversés à la commune par manque de délibération. Le Conseil Municipal, après délibération, acte à 20 euros l'encaissement de la vacation de police due pour une mise en bière ou un départ de corps. Vote : pour 14.

3 - Tarif de location des jardins communaux

Le loyer d'une parcelle de jardin est porté à 30 euros par an à compter du 1er janvier 2014. Vote : pour 14.

4 - Tarif de location des garages communaux

Le loyer des garages de la commune est proposé à 50 euros mensuels à compter du 1er août 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable. Vote : pour 14.

5 - Convention avec la ville d'Amiens pour l'accueil des enfants scolarisés à Cagny lors des fêtes de Noël

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour signature de la convention. Vote : pour 14.

6 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Il faut désigner 24 personnes (non compris le maire qui est président).

Proposition : les 14 conseillers municipaux ainsi que Mmes et Mrs Alain Bécue, Jean-Pascal Compagnon, Emmanuel Lagache, Marc Vanhersecke, Dirk Dérumaux, Raymond Decrombecque, Marie-Hélène Reverdy, Marc-Etienne Meyer, Marc Hédoux et Michèle Maigrot. Vote : pour 14.

7 - Désignation des délégués du conseil au Syndicat Intercommunal des Alençons

Proposition de Monsieur le Maire : délégués titulaires : Alain Molliens et Alain Spriet ; délégués suppléants : Philippe Choque et Benoit Durand.

Jean-Pierre Vatin informe le Conseil qu'il ne prendra pas part au vote. Vote : pour 13.

8 - Désignation du délégué à l'AMEVA (aménagement et valorisation du bassin de la Somme)

Monsieur le Maire propose à ce poste la candidature de Cathy Blanquet.

Jean-Pierre Vatin informe le Conseil

qu'il ne prendra pas part au vote.
Vote : pour 13.

9 - Mise en demeure du Syndicat Intercommunal des Alençons

Malgré les demandes de la commune pour son retrait du syndicat depuis 2008, une mise en demeure de payer

15 580 €, pour les années 2008 à 2013, est arrivée en mairie.

Le syndicat n'ayant jamais inscrit notre demande à l'ordre du jour, statu quo dans l'attente d'un éventuel arbitrage du Préfet.

Vote : pour 14.

Extrait de la séance du Conseil Municipal

du 30 octobre 2014 Nombre de présents : 15

1 - Point sur le dossier du syndicat intercommunal « les Alençons »

Monsieur le Maire fait l'historique du dossier et des rencontres avec Messieurs Ménindès, directeur des finances locales en Préfecture et Potisek, Président du syndicat intercommunal. Après d'âpres discussions et négociations, il a été acté, lors de la dernière réunion du syndicat, l'effacement de la dette de la commune de 2008 à 2012 soit un gain pour la commune de 13 076€. Reste à inscrire les crédits nécessaires au règlement de 2013 et 2014 soit 4 990 €.

de 2 860 € à 5 000 € pour prendre en compte les travaux de réparation de la sacristie et les joints extérieurs de l'église.

Le poste charges de personnel est réactualisé et passe de 422 K€ à 426 K€.

Recettes : jardins municipaux : nous encaissons 2 130 €.

La décision modificative porte ainsi l'équilibre du budget à 845 029 € pour la section fonctionnement et à 242 098 € pour la section investissement.

Vote : pour 13 - contre : 1 (J.P Vatin) abstention : 1 (D. Labelle)

intervention en séance de J.P Vatin

2 - Décision modificative – modification du budget primitif 2014

Inscription des crédits nécessaires au paiement des cotisations au syndicat les Alençons et ajustement des comptes.

La dotation d'Etat a baissé de 6.5% en 2014, elle baissera probablement encore de 6% en 2015.

Il convient donc, en dépenses, de continuer l'effort engagé en 2014 sur les pistes suivantes :

- Indemnités des élus : la marge dégagée pour 2014 est de 11 130 €

- Entretien : les crédits 2014 baissent en tenant compte des économies réalisées

- Fêtes et cérémonies : les dépenses sont encore réduites, le feu d'artifice est abandonné et les illuminations de Noël réduites

- Fournitures d'entretien et de petit équipement : 5 500 € de réduction

- Entretien terrain : 3 000 € de moins

- Entretien bâtiment : le poste passe

3 - Renouvellement contrat SACPA – chenil service

Le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2014, il est nécessaire de le renouveler afin de permettre la continuité de la mission de service public relative à la divagation des animaux et à l'exploitation de la fourrière animale pour une période de 4 ans.

Contribution financière annuelle 1 151€, à budgéter sur 2015 (1 146€ en 2014). Vote : pour 15

4 - Nouvelle tarification location salle des fêtes

Afin de revenir à un équilibre financier, le nombre de prêts de la salle étant plus important que le nombre de locations, il est décidé ce qui suit :

A compter du 1er janvier 2015 :

- le tarif de location week-end passe à 600 € (500 € + 100 € de frais de fonctionnement)

- la gratuité reste en vigueur pour le Comité des Fêtes

- pour les représentants des parents d'élèves, gratuit un week-end par an

- pour l'ensemble des associations, gratuit pour une assemblée générale/ réunion par semaine (sans accès cuisine)

- les associations, clubs sportifs et le personnel communal régleront 100 € de frais de fonctionnement par location week-end limitée à une fois l'an, une seconde location sera facturée 600 €

- les élus régleront 100 € de frais de fonctionnement par location limitée à une fois tous les 6 ans (1 fois par mandat), une seconde location sera facturée 600 €

- la location d'une journée reste fixée à 150 €.

A compter du 1er septembre 2015 :

- les associations régleront 500 € pour une activité par semaine toute l'année et 800 € pour deux activités par semaine toute l'année.

Vote : pour 13 - abstention 2 (D. Labelle et J.P Vatin)

intervention en séance de J.P Vatin

5 - Modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat à compter du 1er décembre 2014

Ouverture du bureau de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 10h00 à 12h00 le vendredi.

Rendez-vous possible avec le secrétariat de mairie entre 7h30 et 12h00 du lundi au vendredi.

Vote : pour 15

Travaux rue Henri Barbusse

L'embellissement de la rue Henri Barbusse a nécessité 5 mois de gêne pour les Cagnysiens. Les services techniques d'Amiens Métropole avaient annoncé, lors de la réunion publique du 21 mai dernier, que tout serait mis en œuvre pour faciliter la circulation. L'installation de feux alternés permanents ainsi que la déviation des bus et des non riverains par Boves ont permis de minimiser les désagréments des riverains. PARI TENU !



Coût total : 900 000 €€

Amiens Métropole	521 200 €€
Conseil Général	245 800 €€
Commune de Cagny	115 000 €
Commune de Boves	18 000 €

Tout au long des travaux, des réunions hebdomadaires ont été organisées sur place entre les différentes entreprises partenaires et la Municipalité. Ces rendez-vous réguliers ont permis d'être très réactifs, de prendre les bonnes décisions en fonction de l'évolution des travaux et de tenir compte régulièrement, dans la mesure du possible, des demandes des riverains.

M.R.



Une réfection totale de la structure de la chaussée a été nécessaire



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Renforcer une chaussée fortement dégradée,
Matérialiser et sécuriser le stationnement et la circulation des piétons,
Réduire la vitesse des véhicules.



LES TRAVAUX REALISES :

- une diminution de la largeur de la voie à 5,80m devrait inciter à réduire la vitesse,
- la création d'une vingtaine de place de stationnement de part et d'autre de la voie,
- des trottoirs aménagés,
- des plantations d'arbres côté nord-est,
- la réalisation d'un arrêt de bus « Epinette » aux normes,
- la mise en place d'un nouvel éclairage.

VIE SCOLAIRE

Un nouveau rythme à prendre...

Une rentrée 2014 marquée par la mobilisation des élus et des enseignants pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions.

Après une période de concertation et de réflexion, la réforme des rythmes scolaires a été installée dans nos écoles à la rentrée 2014.

Comment se traduit-elle ?

Par la réduction du temps d'enseignement journalier (nouveaux horaires : 8h45-12h00 et 13h45-15h45) avec une scolarisation des enfants le mercredi matin de 9h00 à 12h00 et la mise en place d'activités périscolaires de 15h45 à 17h00 trois après-midi par semaine (lundi, mardi et jeudi).

Le mercredi midi, les enfants ont la possibilité d'être emmenés, par mini bus, sur la commune de Boves qui leur assure la cantine et leur accueil au centre de loisirs (une convention a été établie entre les deux communes).

Fin août, les familles ont reçu un courrier d'information détaillé de la mairie expliquant les nouvelles dispositions applicables dès la rentrée au regard des nouveaux rythmes scolaires et des activités périscolaires.

Comment fonctionnent ces TAP (temps d' activités périscolaires) dans notre commune ?

Pour la municipalité, le TAP doit être un moment privilégié de la journée où les enfants peuvent bénéficier d'activités ludiques, sportives, de loisirs, de découverte et d'initiation.

Des animateurs, des élus et des bénévoles sont à pied d'œuvre dès 15h45, sous le préau de l'école maternelle, pour accueillir les enfants et les répartir en fonction de l'activité choisie par les parents.

A 17h00, tous les enfants ayant participé à ces TAP sont regroupés à nouveau à l'école maternelle, pour être repris par leurs parents ou être dirigés à la garderie, rue Mallet.

Une inscription en mairie est nécessaire pour bénéficier de ces activités et oblige parents et enfants à s'engager pour un trimestre. Pour le bon déroulement de ces activités, il est demandé aux parents des élèves de respecter l'engagement pris.

Ces activités sont facultatives et gratuites, leur coût est pris en charge par la municipalité.

Quelles sont les activités proposées et où se déroulent-elles ?

Les élèves de maternelle ont la possibilité de suivre des cours de zumba, de faire de la motricité en salle ou de participer à de la lecture plaisir à la bibliothèque.

Les élèves de grande section et des classes de primaire peuvent s'initier à la calligraphie, suivre des cours d'espagnol, participer à des rencontres intergénérationnelles au cours d'activités manuelles à l'Ehpad, faire des sorties nature au Bio Jardin, pratiquer le basket, le tennis de table, la zumba...

La plupart de ces activités se déroulent essentiellement dans l'enceinte des locaux scolaires, à la bibliothèque, ou dans des structures proches des écoles où les enfants sont encadrés.

Et les enfants qui ne participent pas aux TAP ?

Ils doivent être repris dès 15h45 par leurs parents ou une personne désignée responsable, ou peuvent quitter l'école (autorisation de sortie sans accompagnement obligatoire).

Les autres enfants présents à 16h00 sont systématiquement conduits à la garderie, rue Mallet.

A 17h00, ils sont soit repris par leurs parents à l'école maternelle ou à nouveau dirigés vers la garderie ouverte jusqu'à 18h30.

Martine Rousselle

 <p>AREAS assurances</p> <p>Christophe de Bonnières Agent Général</p> <p>109, rue Delpech - 80000 Amiens Tél : 03 22 89 68 69 c.debonnieres@areas-agence.fr</p>	 <p>SANTÉ</p> <p>Choisir une complémentaire santé qui vous rembourse efficacement.</p>	 <p>PRÉVOYANCE</p> <p>Protéger vos proches en cas de coup dur en sécurisant leur avenir.</p>
	 <p>PROTECTION FAMILIALE</p> <p>Vous garantir en cas d'accident de la vie.</p>	 <p>SCOLAIRE</p> <p>Protéger vos enfants dans toutes leurs activités.</p>

n° Orhis : 07 031 864

Si vous souhaitez paraître dans le **prochain magazine d'informations municipales de Cagny**, contactez ICM Média au **09 67 28 17 33**

QUELQUES UNES DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PROPOSÉES AUX ENFANTS :

dans les locaux scolaires: la motricité, la zumba, la calligraphie.....



Marion, maman de 2 enfants est titulaire d'une licence STAPS et d'un BAFA. Elle propose aux plus jeunes enfants une heure de motricité . «*Les petits ont besoin de bouger pour développer leur capacité motrice. Ils aiment explorer, jouer, entrer en relation avec les autres, se trouver des affinités.*»



Julie, mariée, est diplômée d'un brevet professionnel d'éducatrice sportive. Elle anime l'activité zumba. «*J'incite les enfants à pratiquer une activité physique tout en s'amusant. Je fais appel à leur esprit de créativité et de coordination, mais également à leur mémoire et leur confiance en eux.*»



Caroline, est titulaire d'un BAFA et d'un CAP petite enfance. Elle enseigne la calligraphie aidée par Isabelle. «*L'apprentissage de cet art doit se faire par étape. Dans cet atelier, on apprend les traits de base, on étudie la connaissance des formes, la maîtrise des outils et supports.*» De la patience et de la précision ...



hors de l'enceinte scolaire : l'atelier Bio Gardin à l'Esat, les activités manuelles à l'Ehpad...



«*J'ai consacré les premiers ateliers à la découverte des lieux avec la visite des jardins, des serres, la présentation des légumes cultivés et récoltés en ce début d'automne*

ainsi que les outils de jardinage utilisés.

J'ai ensuite demandé aux enfants de réaliser, de mémoire, des dessins sur les différents jardins et les légumes qui y sont associés. L'activité jardinage en extérieur s'est arrêtée avec les vacances de la Toussaint et reprendra au printemps. Je donne rendez-vous en mars à toutes ces graines de jardinier.»

Laurent, animateur au Bio Gardin



«*Après les beaux jours qui ont permis aux enfants et aux résidents d'apprécier de nombreux jeux d'extérieur dans le superbe parc (chasse aux trésors, pétanque, découverte*

des arbres) c'est le moment des premières activités manuelles comme la confection de chapeaux en vue d'un défilé pour la Sainte Catherine ou la fabrication de sujets qui seront proposés lors du marché de Noël le 13 décembre prochain. De belles rencontres intergénérationnelles pour le bonheur des enfants et des résidents.»

Patricia, animatrice à l'Ehpad

Au service de nos écoliers...



de G à D : Isabelle Hovette, Sarah Boucher, Aurore Levert-Fadel, Stéphanie Even.

toujours présentes et disponibles ensemble.

Garderie, cantine, surveillance et accompagnement des enfants, entretien des locaux.... des journées bien remplies pour le bien-être de vos enfants.

Isabelle apporte également son aide aux activités périscolaires de calligraphie et de lecture plaisir le lundi, mardi et jeudi....

Sarah assure la garderie tous les soirs aidée par Stéphanie, qui le mardi et jeudi accompagne les enfants aux activités périscolaires à l'Ehpad ou au Bio Gardin....

Aurore, quant à elle, assure chaque midi la surveillance du contrôle alimentaire à la cantine et gère le secrétariat.

Merci Mesdames.....

ALAIN GEST EN VISITE À CAGNY

Monsieur le Maire accompagné de trois adjoints a reçu Monsieur Alain Gest, Président d'Amiens Métropole le vendredi 19 septembre.

Deux heures d'échange qui ont permis d'aborder

des sujets importants pour la commune tels que les prochains

travaux de la rue Latapie, le projet de sentier piétonnier et cycliste vers Amiens, la nécessité de construire une extension de la bibliothèque tout en facilitant l'informatisation du fichier des livres.

La mise en valeur du bois de la Garenne et la sécurité des riverains ont également été évoquées. Tous les points abordés ont ensuite donné lieu à une visite sur place.

M.R.



ENQUÊTE DE SATISFACTION - RESEAU DE BUS



Face aux difficultés de déplacements signalées par certains Cagnysiens, la municipalité s'est proposée de rencontrer les responsables de Kéolis et d'Amiens Métropole pour leur faire part de vos besoins en matière de circulation et d'horaires. A cet effet, une enquête de satisfaction a été menée fin août par le biais d'un questionnaire que vous pouviez compléter et retourner à la mairie avant le 1er octobre.

Nous avons reçu 24 réponses (dont 2 réponses d'habitants de Boves) et c'est pour nous une déception car cette enquête a été distribuée dans les 450 foyers de la commune. Le taux de retour est donc inférieur à 5% pour les habitants de Cagny. Sur ces 24 réponses, 5 personnes sont satisfaites, 1 personne ne se prononce pas et nous avons donc 18 personnes insatisfaites.

L'insatisfaction, sans surprise, concerne essentiellement la ligne B13 avec une fréquence des bus insuffisante, mais aussi la ligne 3 avec des arrêts inadaptés et dangereux.

Malgré le très faible taux de réponses et le nombre peu significatif d'habitants insatisfaits, nous avons néanmoins rencontré en mairie, le 14 octobre, Pascal Riffart, Vice-Président d'Amiens Métropole chargé des transports en commun. Celui-ci s'est montré sensible à nos arguments et va demander à ses services de nous proposer une solution. Nous avons convenu de nous revoir prochainement.

A.M.

JMT
ALIMENTATION ANIMALE
AMIENS

VENTE DE VOLAILLES

687 Route d'Abbeville
Du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 19h
03 22 44 77 53

BRASSERIE DU CENTRE
Cuisine Traditionnelle élaborée
à base de produits frais

Ouvert du Lundi au Samedi midi

SERVICE TRAITEUR (COCKTAIL DINATOIRE, BUFFET...)

ACCUEIL DE GROUPES (MIDI ET SOIR)
PLATS À EMPORTER, SOIRÉES PRIVÉES (ANNIVERSAIRE...)

Tél. 03 22 46 71 07
7 place Jean Jaurès
80330 Cagny



GOUTER-DIVERTISSEMENT POUR LES BENEFICIAIRES DE L'ADMR

(Association d'aide à la personne)

Pour la première fois depuis sa création en 2002, l'Association ADMR d'Amiens (association d'aide à la personne) a invité ses bénéficiaires à un goûter-divertissement à la salle des fêtes de Cagny.

Près d'une centaine de participants composée de personnes auxquelles l'ADMR apporte son aide à domicile, de salariés et de bénévoles se sont retrouvés pour mieux se connaître et profiter d'un moment de convivialité autour d'un goûter animé d'un loto et d'un spectacle de magie.

L'ADMR apporte son soutien à quelques 300 bénéficiaires habitant à Amiens et dans les communes limitrophes en les assistant dans les gestes de la vie courante comme la toilette, l'habillage et la préparation des repas ainsi que dans la réalisation des travaux ménagers. Depuis le début de l'année, l'ADMR a complété sa panoplie de services par une formule multi-service. Elle est composée de l'accompagnement des adhérents désirant faire leurs courses ou se déplacer à un rendez-vous avec le véhicule de l'association, de travaux de petit bricolage et de petit jardinage comme l'entretien des plantes et des pelouses ou encore l'entretien de tombes.

Pour réaliser ses missions, l'ADMR emploie 45 salariés aide-ménagères et auxiliaires de vie. Elle s'alloue également les services de 10 bénévoles qui en composent le conseil d'administration et qui, par ailleurs, viennent en aide aux bénéficiaires pour leurs démarches administratives et veillent à la qualité des services rendus. La place occupée par le bénévolat en fait une spécificité commune aux 3500 associations qui composent le réseau national ADMR.

François DELAUZANNE, Président de l'ADMR d'Amiens

Pour tout renseignement : ADMR d'Amiens et ses environs - 363 rue Cagny à AMIENS

Téléphone : 03 22 45 08 97 - Site informatique: www.admr-amiens.org - Courriel : contactadmr@amiensJede80.admr.org

VISITE DE GUILLAUME DUFLOT

Guillaume Duflot, Vice-Président d'Amiens Métropole en charge des sports, nous a rendu visite le samedi 27 septembre dernier.

Accueilli par Alain Molliens, il a pu rencontrer les responsables des principales associations sportives de Cagny, le football représenté par Daniel Dagneaux et Jean Pascal Compagnon, le tennis avec son Président Laurent Accart, le cyclotourisme avec Jean Mille qui représentait Christine Delattre et l'association de gymnastique avec sa Présidente Mme Françoise Blin.

Après une visite des installations sportives, chacun a pu présenter en détail son association et exprimer ses besoins et ses souhaits.



Cloquier-Devooght-Ozenne
Pompes Funèbres - Marbrerie



199, rue de Cagny
80090 AMIENS
Tél. 03 22 49 67 67
pfcloquier@gmail.com
www.marbrerie-cloquier-devooght-ozenne-amiens.fr

Si vous souhaitez paraître dans le **prochain magazine d'informations municipales de Cagny**, contactez ICM Média au **09 67 28 17 33**

LUNDI 14 JUILLET 2014...Emouvante célébration marquée cette année par le 100^{ème} anniversaire de la guerre de 1914.



Monsieur le Maire, entouré du Conseil Municipal et de nombreux cagnysiens a rappelé *«qu'au-delà de la célébration d'un événement remontant à plus de 200 ans, nous devons avec les plus jeunes ne pas oublier l'héritage de cette révolution qui a fait de notre pays le phare universel de la liberté et qui a fait de notre devise : liberté, égalité, fraternité le fondement perpétuel et immuable de notre société.»*

«Plus que jamais dans notre pays en proie au doute et aux pertes de valeurs, nous avons besoin de réunir nos forces, nos talents et de faire cesser nos querelles stériles.

Plus que jamais alors que s'éveillent partout, et même dans notre pays, les nationalismes et les totalitarismes, nous devons nous unir et ne pas oublier notre passé douloureux.

Plus que jamais alors que beaucoup oublient d'aller voter ou ne voient pas l'intérêt de le faire, en oubliant que nos aînés sont morts sur les barricades pour nous offrir en perdant leur vie cette liberté, nous devons bannir ces comportements.

Plus que jamais nous devons lutter contre tous les extrémismes et contre tout ce qui se donne un visage de respectabilité mais qui est en réalité la négation de la république.

Et Alain Molliens de conclure : *«évoquer le 14 juillet c'est réaffirmer nos valeurs républicaines mais c'est aussi appeler à la vigilance».*

VENDREDI 1er AOUT 2014...Comme dans beaucoup de communes de France, à 16 heures, ont retenti les cloches de notre église afin de marquer l'appel à la mobilisation générale et le début officiel des commémorations du centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918.





SAMEDI 2 AOUT 2014....
Inauguration d'un espace de mémoire,
place Jean Jaurès.

CAGNY

Les unités militaires de la Somme reçoivent le télégramme de la mobilisation le 1^{er} août 1914, à l'exception du 17^e Régiment d'Artillerie de...

1914

Cagny - Dimanche 2 août 1914

Le samedi 29 août 1914, le Général Mameury choisit d'établir 4 divisions territoriales à Amiens. Les 81^e, 82^e, 84^e et 88^e DET du VIII^e corps. Le soir du 29, l'ennemi contre-attaque avec des forces supérieures.

2014

Le samedi 29 août 1914, le Général Mameury choisit d'établir 4 divisions territoriales à Amiens. Les 81^e, 82^e, 84^e et 88^e DET du VIII^e corps. Le soir du 29, l'ennemi contre-attaque avec des forces supérieures.

Les habitants de Cagny ont été invités à se rassembler place Jean Jaurès le samedi 2 août afin de découvrir un espace de mémoire réalisé par la municipalité avec l'aide de Nicolas Bernard délégué du Souvenir Français et Michèle Biharé, responsable de la bibliothèque. Cette exposition originale, composée de quatre panneaux, comporte des documents d'archives, des textes et photos. Un mât central a été installé avec des flèches qui permettent de connaître la distance entre Cagny et les capitales des pays dont les soldats ont combattu en Picardie ou sont passés à Cagny : Londres, Berlin, Bruxelles, mais aussi Rabah, Canberra, Ottawa....

Nous vous invitons à venir découvrir cet espace de mémoire qui sera mis à jour régulièrement et chronologiquement jusqu'en 2018.

Lors de cette cérémonie, Monsieur le Maire est revenu sur ces tragiques événements, sur les combats de Picardie, mais aussi sur les 17 enfants de la commune qui ont perdu la vie lors de cette guerre et qui seront mis à l'honneur avec l'aide des enfants des écoles durant les quatre prochaines années.



MARDI 2 SEPTEMBRE 2014....
La municipalité honore le Lieutenant Marcel Martin

Le Lieutenant Marcel Martin a perdu la vie lors des combats dans notre village le 2 septembre 1944. Un hommage lui a été rendu en cette date anniversaire, en présence de sa famille, des élus et du porte drapeau de l'association Rhin et Danube.

Une gerbe a été déposée au pied de la stèle située place Jean Jaurès par Monsieur le Maire et par Monsieur Thierry Martin, petit-fils de Marcel Martin.

MARDI 11 NOVEMBRE 2014...
Commémoration du 96^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918

Ce 11 novembre a revêtu un caractère exceptionnel avec la présence de plus de 200 personnes qui se sont rassemblées Espace Jean Cotrel.



En présence de Mme Barbara Pompili, Députée, de MM. Olivier Mira, Conseiller Général, Guillaume Duflo, Vice-Président d'Amiens Métropole en charge des sports, Jean-François Claisse et Mme Hélène Bouchez, Maire de quartier d'Amiens, M. Alain Molliens a donné lecture du message officiel de M. Kader Arif, chargé des anciens combattants.

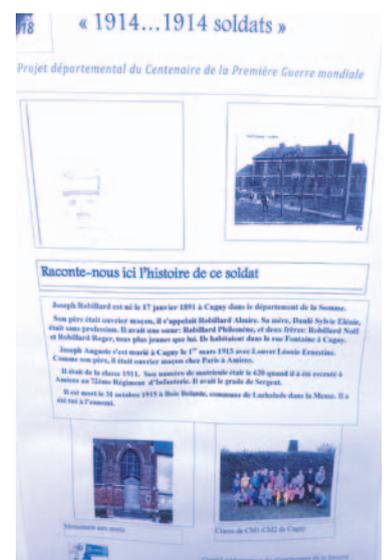
Nicolas Bernard et Michèle Biharé ont retracé les événements de l'année 1914 à Cagny, puis les enfants des écoles ont rappelé les noms des soldats de Cagny morts pour la France.



Après une émouvante minute de silence, ainsi qu'une sonnerie aux morts jouée à la trompette par Louis, Matthieu a interprété la Marseillaise au trombone basse.



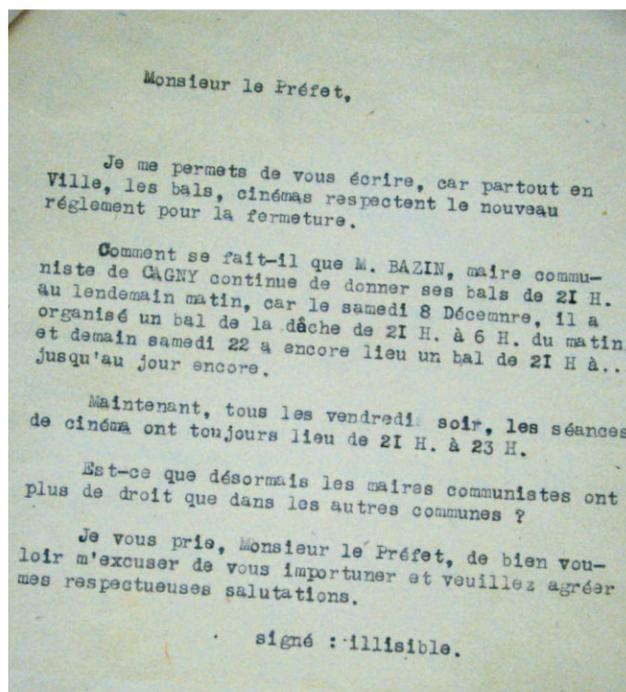
Suite au dépôt des gerbes, M. Alain Molliens a prononcé un discours puis il a invité l'assistance à découvrir les nouveaux panneaux de l'espace mémoire ainsi que le travail réalisé par les élèves de Mme Bayard sur le thème «1914...1914 soldats».



Cet émouvant moment de souvenir s'est terminé par une envolée de pigeons.

Le traditionnel pot de l'amitié a clôturé cette belle matinée ensoleillée.

Si Cagny m'était conté



Les reines de Cagny



Après les années noires de l'occupation allemande, de nombreuses fêtes, bals, séances de cinéma se déroulent à Cagny ce qui manifestement ne plaît pas à tous, comme le montre la courageuse lettre anonyme dénonçant le maire de Cagny .

Parmi toutes ces festivités l'élection de la reine de Cagny est, dans ces années qui suivent la libération, un moment important dans la vie de la commune.

Chaque année, toutes les jeunes filles sont conviées à participer à cette compétition très attendue.

C'est en 1948 que Denise Baledent, photo ci-dessus, est élue reine de Cagny à l'âge de 18 ans. Denise était déjà première dauphine l'année précédente.

À l'issue de l'élection, à l'occasion des festivités du 14 juillet, c'est le maire Ernest Bazin, accompagné du conseil municipal et de la fanfare de Longueau qui vient chercher à son domicile, ruelle du marais (appelée aussi ruelle des amoureux) la nouvelle reine avant de défiler dans les rues du village, avec ses demoiselles d'honneur et de participer à une grande kermesse dans le parc du château.

Le premier prix de cette élection est un voyage à Manosque, ville « marraine » de Cagny qui avait participé financièrement à la reconstruction de notre commune.



Denise ne peut malheureusement bénéficier de cette récompense et participer à ce voyage avec ses dauphines, Nicole, Monique et Christiane.

Le maire de Manosque, en contrepartie, lui offre un collier de perles de culture.

Merci à Mesdames Denise Lamotte (Baledent) et Lucienne Prevost (Lemaire) qui habitent toujours Cagny.

Alain MOLLIENS

LA BIBLIOTHÈQUE par Michèle Biharé



Exceptionnelle soirée passée le 10 octobre avec l'ancien journaliste-reporter Jean-Louis Crimon devenu écrivain qui, avec son talent naturel et sa sensibilité a su faire rire tout autant qu'émouvoir les quelques 25 personnes présentes pour la dédicace de son dernier roman « Du côté de chez Shuang », public sous le charme qui ne souhaite qu'une chose : ... qu'il revienne !



Quoi de plus naturel que « Vacances de rêve » ou « vacances pourries », comme sujets de rentrée de « Jouons avec les mots » ?

Rappelons que cette animation réunit le premier mardi de chaque mois dans une ambiance bon enfant les adultes qui retrouvent un plaisir non dissimulé de plancher sur des sujets divers ; autant de « rédactions » sans prétention, dont la lecture à haute voix partagée en fin de séance est un gage supplémentaire de convivialité et d'échange. En doutez-vous encore au vu de cette photo ?



Commémorations du Centenaire 1914-1918

Pour les passionnés, les amateurs ou les simples curieux de la petite et

grande Histoire, la bibliothèque Jean Giono dispose de plus de cent ouvrages répartis en secteur adulte et secteur jeunesse, ayant trait à cette période : documentaires, fictions (romans, bandes dessinées) et revues*.

N'hésitez pas à venir les consulter ou à les emprunter. Comme dans toutes les bibliothèques du réseau d'Amiens Métropole, l'inscription est gratuite.

*une bibliographie est disponible sur place



Béatrice et Michèle ont lu aux enfants de CM1-CM2 «Le violoncelle poilu» d'Olivier Mestron. Elles étaient accompagnées par Guilaine Ranou, violoncelliste, qui n'a pas ménagé son temps pour répondre aux questions de ce jeune public attentif et curieux, suscitées par la présence de l'instrument qui leur était méconnu. Un beau moment de partage autour de cette association lecture et musique dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre.



Dans le cadre du 34^e festival du film d'Amiens, le cinébus d'Amiens métropole a offert pendant les vacances de la Toussaint aux enfants de maternelle et CP une projection de courts métrages d'animation.

Affutez vos crayons !!!

Les rencontres d'écriture ont repris à la bibliothèque Jean Giono depuis le mardi 7 octobre. Un moment ludique que vous pouvez retrouver chaque 1er mardi du mois de 19 h à 20 h.

**LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE : le mardi de 17 h à 19 h - le mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h
le samedi de 10 h à 12 h - les vacances scolaires : le mardi soir uniquement de 17 h à 19 h
Nouvelle responsable : Mme Michèle Biharé**

LES CAGNYSIENS ONT DU TALENT...

LA PEINTURE SUR PORCELAINE

« Cagnysienne, passionnée de peinture et de décoration sur porcelaine, j'ai fait le choix de partager ma passion. Après deux métiers que j'ai exercé (infirmière de bloc opératoire puis assistante de direction) j'ai ouvert les portes d'un petit atelier «l'atelier des Anges» rue Jules Barni à Amiens. Mon choix est de donner la possibilité aux consommateurs d'Amiens et des localités environnantes de pouvoir offrir des cadeaux qui sont des pièces uniques peintes à la main.

Je dispense des cours et des stages dans mon petit atelier chaleureux où chacun et chacune peut trouver l'ambiance artistique nécessaire à exprimer ses émotions sur porcelaine. Les créations sont dirigées et corrigées par moi-même puis cuites à haute température avant d'être restituées à leur créateur. Voilà... Décor indélébile, alimentaire, et surtout personnalisé et unique ».

Laurence

Atelier des Anges - 233 rue Jules Barni - 80090 AMIENS - Tél. 06 07 53 25 60 - 03 22 45 31 42



UN SPORTIF ACCOMPLI

Jean Mille est âgé de 77 ans. Sportif accompli, après la natation, il pratique le vélo depuis une quarantaine d'année.

M. Mille est un fidèle cycliste de l'Entente Sportive de Cagny dont il est le premier licencié depuis la création de ce club en octobre 1995. Il effectue trois fois par semaine une sortie d'une centaine de kilomètres.



Tissus d'Ameublement
Tissus d'Habillement
Voilage – Mercerie
Patchwork – Laine à Tricoter

AMIENS

316 Bd de St-Quentin
Lun 14-19h Ma au Sam 10-12h / 14-19h

MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS

RÊDERIE D'AUTOMNE LE 28 SEPTEMBRE

C'est sous le signe de l'innovation que la grande réderie d'automne a eu lieu le dimanche 28 septembre dernier. De 6 heures du matin jusqu'à 10 heures 30, les exposants ont eu la possibilité de réserver leur repas. Ce nouveau service a remporté un vif succès, puisque de très nombreux exposants ont pu ainsi déjeuner ou récupérer leur repas réservé. De plus, le café était offert par le Comité des Fêtes.



A 11 heures 30, une démonstration de zumba s'est déroulée sur la place de la mairie avec les enfants des écoles pratiquant cette activité dans le cadre du périscolaire.

La contribution de l'équipe du Comité des Fêtes a permis à la réussite de cette belle journée.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine réderie le dimanche 25 mai 2015.

RANDONNÉE DU 25 OCTOBRE

Le samedi 25 octobre dernier, 30 randonneurs ont pris le départ de la randonnée des 10 km et 19 randonneurs ont parcouru celle des 5 km. Durant les parcours, les guides du jour Isabelle et Alain Becue ont présenté les noms des lieux-dits d'hier et d'aujourd'hui sur le territoire de la commune. Le Blanc Mont, le Champ plaideur, le Mont Corbie, le bois de Cagny,... pour les noms d'aujourd'hui,



le Courvat, le petit Charbonnier, le Chemin de Gorencourt devenu Chemin de Gollencourt, le Chemin de l'Épousée,... pour les noms oubliés. A l'issue de ces randonnées appréciées par tous, le Comité des Fêtes a offert une sympathique collation sous le préau de l'école.

Une nouvelle randonnée à thème vous sera proposée en juin 2015.

Isabelle Becue

LE 21 SEPTEMBRE : OUVERTURE DE LA CHASSE

Maud Lagache, 35 ans, est informaticienne à Paris depuis 10 ans.

Toute petite déjà, elle portait le carnier de son grand père Jacques Lagache, puis de son père Frédéric.

“C’est un rituel ! A chaque ouverture de la chasse, je reviens à Cagny pour participer et porter le carnier. J’y reviens également certains week-end pour accompagner mon père. J’aime avant tout la nature mais aussi l’ambiance et la convivialité de ces moments”.

Maud.



2^{ÈME} BOURSE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE

LE 8 NOVEMBRE

Cette 2^{ème} bourse aux jouets et puériculture a eu lieu le samedi 8 novembre de 8h30 à 18h à la salle des fêtes prêtée gracieusement par la municipalité.

Le bénéfice des ventes de cette journée permet de financer une partie des dépenses de la kermesse de l'école et des différentes sorties scolaires.



Nos écoliers ont participé à l'opération «nettoyons la nature» et nous racontent...

«Vendredi 26 septembre, nous sommes allés au bois de la Garenne pour ramasser des déchets. Comme d'habitude, on a mis des protections et on était accompagné de nombreux adultes.

On a ramassé des détritux, mais beaucoup moins que les dernières années. Les gens ont fait des progrès, on dirait....

Alors cette fois, on a plutôt fait une balade. C'était bien».



Les Artisans du Pain

Les Halles du Beffroi
Centre Ville
Place Maurice Vast
80000 AMIENS
Tél. : 03 22 91 12 82

Rollin
C.Cial Pierre Rollin
80090 AMIENS
Tél. : 03 22 46 36 98

Cagny
5, Place Jean Jaurès
80300 CAGNY
Tél. : 03 22 46 49 85

Cottenchy

La
Ferme du Paraclet

Point
retrait ouvert

Au coeur du lycée agricole le Paraclet, la ferme, depuis quelques années, élève et commercialise plusieurs produits disponibles aujourd'hui dans son magasin.



Le point retrait est ouvert

le vendredi
de 15h30 à 18h30

le samedi
de 10h00 à 12h00



Tél. 03 22 35 30 05 - 06 48 08 77 50
laferme@leparacletamiens.fr



LA PAROLE À L'OPPOSITION

LA LISTE «AGIR POUR CAGNY»

Chers cagnysiens et cagnysiennes

Dès le début de mandat, j'ai interpellé monsieur le maire sur la nécessité d'agir sur la remontée des effectifs d'élèves à l'école. Nous avons atteint le seuil critique pour une fermeture de classe. Nous nous sommes donc mis au travail immédiatement avec l'étroite collaboration des enseignants. Accepter des élèves extérieurs à Cagny, accueillir des enfants de moins de trois ans dans le cadre d'un projet d'accueil individuel et proposer des activités périscolaires dans le cadre de l'application des nouveaux rythmes scolaires furent les trois solutions trouvées. Tout était à faire et dans l'ensemble, les propositions sont très acceptables.

Dans un autre domaine, la commune doit faire des économies avec un budget de plus en plus serré. La visite des bâtiments communaux a fait apparaître que nombre d'entre eux sont des gouffres énergétiques. Notamment la salle des fêtes où les coûts de chauffage sont importants et ne permettent pas d'équilibrer son budget de fonctionnement. La location en semaine est une des pistes pour en tirer de nouveaux revenus supplémentaires. Par contre, il me semble que faire payer les associations dès la première utilisation n'est pas une bonne chose : c'est un bâtiment d'usage collectif (« Maison pour tous »), l'accès doit donc leur être favorisé.

Je continuerai de siéger pour vous dans l'intérêt de tous .

Je suis à votre disposition.

David LABELLE,
élu de la liste « Agir pour Cagny »

LA LISTE «AGISSONS ENSEMBLE POUR CAGNY»

Concierter et mobiliser pour agir

Une collectivité doit aujourd'hui intégrer davantage les habitants et les acteurs associatifs dans la construction de leur quotidien. Ambition et réalisme, sentiment d'appartenance à un projet se doivent d'être partagés par tous pour réussir.

Notre commune ne peut échapper à ce nouveau mode de fonctionnement du service public.

Si les déclinaisons sont nombreuses dans le cadre de l'action publique municipale, nous souhaitons alerter les habitants sur un sujet émergent, de grande ampleur pour l'avenir de notre commune : l'extension et la maîtrise du territoire urbanisé à travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le plan d'Occupation du Sol (POS) actuel étant caduque au 31 décembre 2015.

C'est ce document qui va déterminer pour de nombreuses années ce qu'il sera possible (ou impossible) de réaliser en matière d'urbanisme et de construction dans notre commune.

Sans polémiquer, sans dresser de constat fait à l'avance nous demandons la plus grande transparence sur cette question.

Tout projet de cette nature devra faire l'objet d'une étude approfondie et d'une concertation sans faille avec les habitants. Il est fondamental pour une commune comme la nôtre de connaître les enjeux et de préparer bien en amont une telle évolution.

Quel impact environnemental (fin d'un espace vert de déambulation, avancée de la ville sur les terres agricoles, incidence sur le trafic routier), quel coût pour la commune, quel impact sur les services municipaux, quel type d'habitat, quelle population concernée, quelle limite à cette extension... ?

Autant de questions qui ne peuvent être tranchées sans la consultation des habitants et, surtout, qui doivent l'être avant toute décision du Conseil Municipal relative à un projet de lotissement d'un promoteur.

Il ne faudrait pas traiter le sujet à l'envers : répondre favorablement à un projet avant de définir la politique urbanistique de la commune dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme.

Dans des domaines aussi complexes et déterminants on aurait tort de refuser une réflexion collective.

Diriger une commune c'est donc aussi consulter et mobiliser les habitants et les acteurs de ce territoire pour construire ensemble. Avec calme et respect des avis de chacun. Même contraires.

Jean Pierre VATIN
Conseiller municipal

NAISSANCES

Bienvenue à...

Dimitri
DUPONTRoue né le 13 Juin
Auren BODET né le 26 Août
Louise LEBLANC née le 9 Septembre
Kenza POULAIN née le 27 Septembre

DÉCÈS

Ils nous ont quittés...

Joël COTTINET le 3 Juillet
Ghislaine DEPRez épouse CHIVE le 3 Juillet
Liliane FROIDURE veuve TRONGNEUX le 12 Juillet
Thérèse CHIRAUX le 19 Juillet
Ginette HAVEAU veuve POTTIER le 19 Juillet
Louise PLUMECOCQ épouse RABIER le 23 Septembre

AGENDA Les dates à retenir...

29 et 30 novembre : Les Automnales : Exposition peinture à la salle des fêtes

5 décembre : Téléthon : chorale à l'église de Cagny

14 décembre : Le goûter des aînés

9 janvier : Les Voeux du Maire et l'accueil des nouveaux arrivants à 19 h à la salle des fêtes

15 février : La bourse toutes collections à la salle des fêtes

1er mars : Le repas des aînés à la salle des fêtes



Passage des calendriers

(Suez environnement - Sita d'Amiens - Service des ordures ménagères)

Nous sommes les deux personnes qui passons
dans votre commune pour vous proposer
les calendriers 2015.



Mairie de CAGNY - Place Emile Zola - 80330 CAGNY ☎ 03.22.50.30.00 - Fax : 03.22.50.30.04
E.mail : mairie.cagny@amiens-metropole.com - Site internet : www.ville-cagny.fr

Heures d'ouverture :

La mairie est ouverte du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00
ainsi que le vendredi de 10h00 à 12h00

Le secrétariat de mairie vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi matin entre 7h30 et 12h00

ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : en dehors des heures d'ouverture de la mairie, pour toute urgence,
composez le ☎ 06 85 58 64 93



Vos documents gratuits grâce à la régie publicitaire

Particuliers et professionnels

Entêtes de lettre - Cartes - Dépliants - Flyers - Chemises - Affiches
Blocs - Carnets - Brochures - Etiquettes - Liasses - Plaquettes
Personnalisation de documents - Mailings - Routage...

Objets publicitaires

Impression numérique - Petits et grands formats

Centre OASIS - DURY - 1 allée de la Pépinière - RDC - Bât Passiflore - 80000 AMIENS
Tél. : 09 67 28 17 33 - Fax : 03 22 38 82 18 - E-mail : commercial@icmmedia.fr

Si vous souhaitez paraître
dans le bulletin municipal
de Cagny,
contactez-nous au
09 67 28 17 33

6^{ème} AUTOMNALE DE CAGNY 2014

Samedi 29 et Dimanche 30 Novembre 2014

Sculpture

Peinture

Photo



ENTRÉE GRATUITE

De 10 h à 18 h

A la Salle des Fêtes de Cagny